

on ne mettra pas de croix, si ce n'est à la messe, que les bougies à ressort seront prises à Paris, et les autres cierges à Lyon et que l'encensoir qui était suspendu ci-devant au candélabre (râtelier qu'on supprima) sera placé derrière l'autel. Ce râtelier fut vendu le 16 janvier 1750 par le trésorier Bertrand pour la somme de 1.190 livres, et sur cette somme on préleva celle de 48 livres pour faire élargir et peindre le grand autel. (Reg. capit., lrv. GLXXIV, p. 2.) Ce maître-autel avait été brisé par les protestants, en 1562, et remplacé par un autel provisoire en bois. En 1750 on y place « une nouvelle niche et on en fit redorer le soleil » (Reg. cap., liv. CLXXIV p. 20) ce qui coûta 2.944 livres, pour la niche ou reposoir, et 341 livres pour le soleil (Idem.).

En 1745 étaient entrés aussi au Trésor, les vases sacrés du monastère de l'Ile-Barbe que le sieur du Tully, ancien syndic du Chapitre de ce monastère, avait remis au comte de Montjouvent qui les apporta au Chapitre de Lyon dans sa séance du 30 avril 1745. Ils consistaient en un soleil d'argent, deux chandeliers pour acolytes, un calice en vermeil, un bassin et des burettes assorties, un calice incrusté d'argent avec le bassin et les burettes. C'était peu pour une aussi riche communauté religieuse, mais on sait qu'elle avait été pillée, de fond en comble, par les protestants en 1562.

En 1756, le Chapitre reçut des religieuses de Saint-Benoit, un riche ornement brodé par ces dames ; il se composait de pièces en moire d'or, en cannetille et en velours, et en 1757, on fit faire un devant d'autel et une robe pour la sainte Vierge de la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don de la même étoffe que l'ornement des custodes de Sainte-Croix qui coûta 600 livres. C'était un grand acte de libéralité du Chapitre de la Primatiale pour cette église, sa sœur, car il ressort de l'ensemble des Registres capitulaires qu'on ne lui donnait habituellement que les vieux ornements, hors de service, de la cathédrale et qu'on rapiécçait pour elle. En 1759, l'État lui porta aussi un coup bien cruel. Ses caisses étant vides, le Gouvernement se vit obligé de demander, pour se créer des ressources, l'argenterie de toutes les églises de France, excepté les vases sacrés, et l'église Sainte-Croix dut se soumettre à cette dure nécessité. La cathédrale subit le même sort, et on lit à cet égard